

# Notice sur la famille de Bornier<sup>1</sup>

Prosper Falgairolle (Archiviste)



L'homme qui d'un grand nom reçut la marque insigne,  
Moins pour en être fier que pour en être digne.  
Doit donner à son tour autant que recevoir:  
L'héritage avant d'être un droit est un devoir!  
Henri de Bornier. *Les Trois Dumas*

---

<sup>1</sup> Cette notice est parue en 1922 dans la revue *Héraldica*

*Avertissement de Jean Magnan de Bornier*

Cette petite plaquette reproduit l'article de 1922, j'y ai cependant ajouté quelques notes personnelles en bas de page, ainsi que des notes dont m'a fait part Jacques Magnan de Bornier. Ces notes sont à chaque fois signalées par le nom de leur auteur.

J'ai de plus reproduit, à la page suivant celle-ci, un précieux tableau généalogique de la famille Bornier réalisé par Bernard Magnan de Bornier et qui permettra à chacun de suivre de manière visuelle les branches et les générations.

**Famille de BORNIER  
depuis le XVIIe siècle**

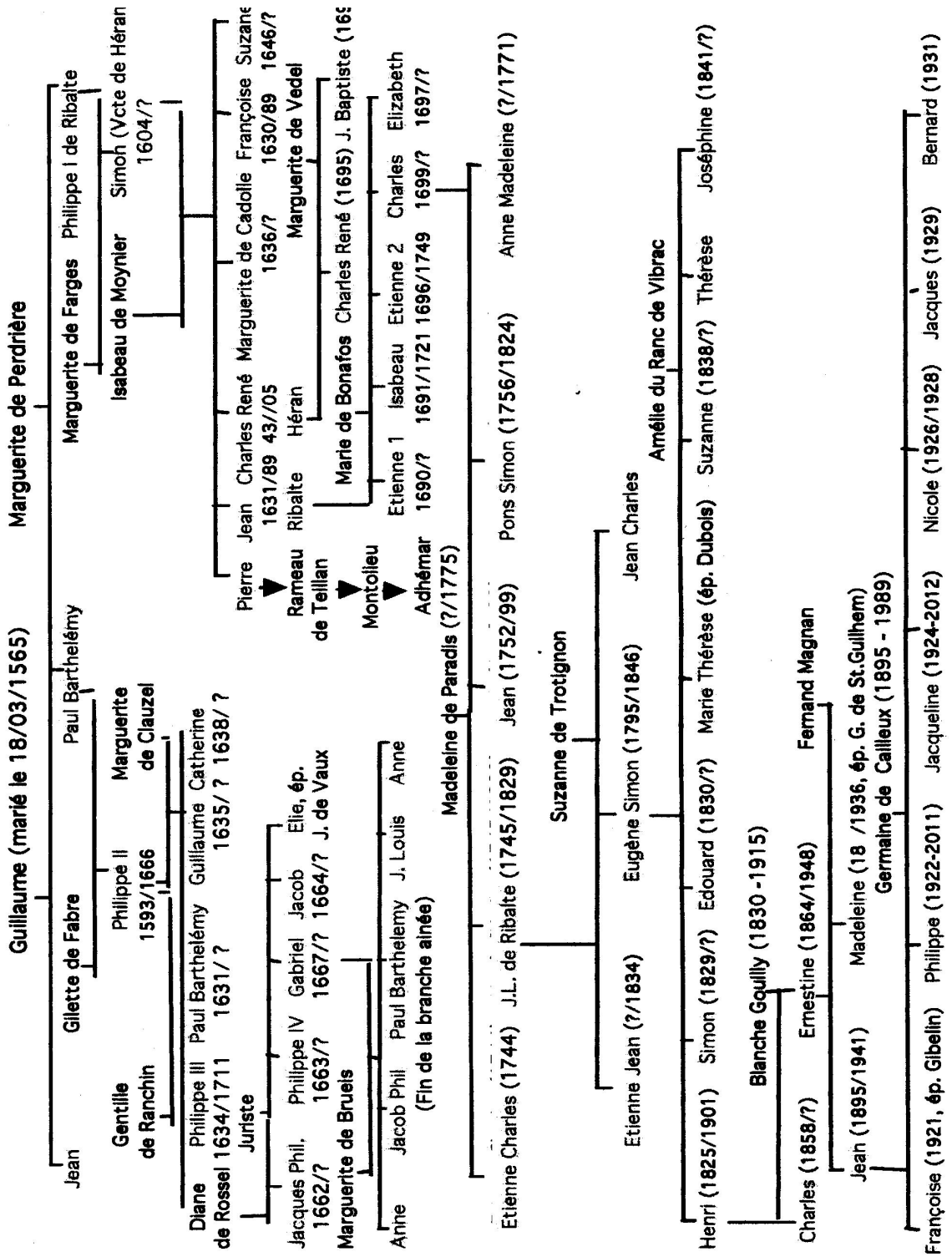


Figure 1 Généalogie Bornier

De nos jours, les hommes que le génie et le talent ont fait briller dans les lettres, les sciences ou les arts, contribuent, pour une large part, à l'illustration de leurs familles. À ce titre, le vicomte Henri de Bornier, poète, écrivain, auteur dramatique et membre de l'Académie française, suffirait seul à illustrer la sienne. Mais, sans lui enlever aucun fleuron de la couronne de gloire que ses éminents travaux lui ont décernée, nous devons rappeler qu'il est le dernier descendant d'une race qui, modeste à son origine, a grandi peu à peu et a fini par arriver à la noblesse, récompense de la valeur sous l'ancienne monarchie, et signe distinctif d'une supériorité acquise et reconnue.

Ce que furent les Bornier dans le passé, en servant la France dans la magistrature et dans les armées, mérite qu'on le rappelle aux générations actuelles<sup>2</sup>.

## 1

À quelques lieues de la cité de Nîmes, et dans la petite ville d'Aimargues, entourée de larges remparts, au Xvème siècle, habitait un notaire du nom de Jean Bornier. Il avait succédé. En 1458, à Gabriel Teissier comme notaire royal et s'était fixé dans sa ville natale, où le duc d'Uzès, qui en était seigneur, le reçut comme notaire ducal. Son état le rendait susceptible de remplir des charges publiques et de rendre de grands services à ses concitoyens ; aussi fut-il plusieurs fois élu syndic de la communauté et nommé collecteur des tailles, notamment en l'année 1489<sup>3</sup>.

Il avait épousé Catherine Vidal, et tous deux firent leur testament le 15 octobre 1519<sup>4</sup>.

Par cet acte Jean Bornier et sa femme veulent être inhumés au cimetière de l'église Saint-Saturnin d'Aimargues, au tombeau de leurs prédécesseurs, et lèguent pour le salut de leur âme 20 livres tournois, dont ils font distributeur

---

<sup>2</sup> La plupart des documents que nous avons mis en œuvre pour écrire cette notice sont tirés des *Archives* des châteaux de Teillan et de Bornier, dans le territoire d'Aimargues (Gard), de celles des villes d'Aimargues, de Lunel, de Marsillargues et de Montpellier, ainsi que des *Archives départementales* de l'Hérault. Nous remercions bien sincèrement Mme la Vsse Henri De Bornier d'avoir bien voulu nous communiquer ses Archives particulières.

<sup>3</sup> *Archives communales d'Aimargues*, CC 225

<sup>4</sup> Jean Anglevin, notaire à Vauvert. Reg. N. p. 22 à 28.

le prieur de cette église, voulant cependant qu'il les donne aux prêtres et aux diverses confrairies de ladite église.

Les testateurs, sachant avoir fait une donation au contrat de mariage de feu Charles Bornier, leur fils, avec Marguerite Morgue, reçu M. Antoine Rieutort, notaire à Aimargues, veulent que les sommes données reviennent à Jean et à Delphine Bornier leurs petits-enfants et filleuls. Et si ces derniers décédaient en pupillarité ou sans enfants, ils veulent aussi que leur légitime parvienne à Jean et Bernard Bornier leurs oncles, fils des testateurs.

Ils lèguent, en outre, à Antoine Bornier, leur autre fils, lorsqu'il sera prêtre, plusieurs propriétés et dix livres pour se vêtir.

Et en tous leurs autres biens lesdits testateurs instituent leurs héritiers universels et généraux Jean et Bernard Bornier leurs autres fils.

Ce testament fut reçu à Aimargues en la présence de Pierre Gros, Claude de Trial, Pierre Belayse prêtres. Me Mathieu Valentin notaire royal. Jean Vital, Dominique Pepin et Jean Chassefiere, habitants de la dite ville.

Bernard Bornier succéda à son père dans sa charge de notaire. Nous ne savons s'il fut marié, ni s'il eut des enfants.

Charles Bornier, qui était décédé avant 1519, avait épousé, comme il est dit au testament précité, Marguerite Morgue, qui se remaria avant 1574 avec Pierre Benezech.

Charles Bornier et Marguerite Morgue eurent trois enfants: Jean, dont nous parlerons ci-après; Delphine, qui épousa, le 14 janvier 1531 (1532), Jacques Robin, et Marguerite.

Jean Bornier II du nom, plusieurs fois syndic d'Aimargues, fut député par la communauté à Toulouse, en 1559, pour soutenir le procès qu'elle avait avec le seigneur d'Aubais et du Cailar, au sujet des expleches, c'est-à-dire de la dépaissance du bétail des habitants dans les prés et les marais du Cailar. Il obtint un arrêt des requêtes du Palais qui confirmait le droit de ses compatriotes, et que les consuls acceptèrent par délibération de 1566.

Jean transigea avec sa sœur Delphine, le 16 mars 1567<sup>5</sup> et fit son testament le 12 janvier 1569<sup>6</sup> par lequel, après avoir donné aux pauvres d'Aimargues

---

<sup>5</sup> *Archives communales d'Aimargues*, FF 75.

<sup>6</sup> Claude Brachet, notaire à Aimargues, Reg. 1567, 1<sup>o</sup>69.

50 livres tournois, une pension viagère à Delphine sa fille, alors veuve, il institua ses héritiers universels Me Guillaume Bornier son fils, pour la métairie de l'Ierle avec ses dépendances, au territoire d'Aimargues, et Folcrand Bornier son autre fils pour ses autres biens, les substituant l'un et l'autre, en cas de décès sans enfants<sup>7</sup>.

Jean avait épousé, le 9 février 1523 (1524) devant Me Cadaniel, notaire à Aiguesmortes, Gabrielle Fabre, dont il eut :

- Guillaume qui suivra :
- Astrugue ;
- Et Folcrand Bornier, marchand à Montpellier, qui laissa de Jeanne Fabry, sa femme, quatre filles, dont une Anne fut mariée avec Vidal Castelbon, procureur en la chambre de l'édit de Castres, et un fils Jacques, garde pour le roi au grenier à sel de Nîmes, marié, le 23 décembre 1590 à Françoise de Combes.

Guillaume Bornier, docteur ès droits, avocat à Montpellier, transigea, le 29 avril 1573, avec Folcrand, son frère: les parties convinrent que Guillaume aurait le tiers des biens délaissés par leur père et que Folcarand lui compterait 900 livres, plus 75 livres pour des legs faits au testament de ce dernier, et en ce qui concernait les biens maternels, que Guillaume aurait la moitié du prix de vente desdits biens<sup>8</sup>.

Guillaume épousa, en premières noces, par contrat reçu Me Pierre de Fontaneto, notaire de Béziers, le 27 Avril 1554, Françoise De Plantavit<sup>9</sup>, fille de feu Léonard de P., seigneur de la Bastide et de Françoise de Saleron: le futur du consentement de son père et la future du consentement de sa mère, de noble Jacques de Plantavit, docteur ès droit son frère, de noble Jean de Plantavit, seigneur de Villenovete, Perdiguier, Maraussan et

---

<sup>7</sup> *Ibidem*, Reg. 1569, et *Archives du château de Teillan Gard : Livre de raison* de Guillaume Bornier et ses successeurs.

<sup>8</sup> *Livre de raison* précité.

<sup>9</sup> De Plantavit porte : *D'Azur à L'arche d'or flottant sur des ondes d'argent, supportant une colombe d'or onglée et becquée de gueules, et tenant en son bec un rameau d'olivier de sinople.*

Saint-Nazaire, et d'Antoine de Plantavit, seigneur de la Balme, ses oncles paternels, et de noble Jacques d'Arnoye, docteur ès droits, seigneur d'Arnoye, conseiller du roi et son lieutenant particulier au présidial de Béziers.

Jacques de Plantevit donne à sa sœur mille livres de dot, les habits, bagues et bijoux convenant à sa qualité, et sa mère lui donne une maison qu'elle possède à Montpellier, derrière l'église de Saint-Firmin, se réservant de l'habiter pendant sa vie, et 100 livres à la fin de ses jours.

La quittance de dot, faite par Guillaume Bornier, le 13 juin suivant, énumère les habits donnés à sa femme, savoir : «deux robes nuptiales, lune de camelot tanat, avec les manches doublées de vellours violet et la queue et pans de taffetas violet, et l'autre de camelot violet, faite à l'italienne, bordée de vellours, quatre davans de gownelle. les trois diceulx de satin, lung jaulne, l'autre incarnat, et l'autre blanc rayé, et l'autre de damas orange, et une bordure dor poisant dix escuz...<sup>10</sup>»

De ce mariage naquirent trois enfants: *Jean* et *Elisabeth* morts jeunes, et *Suzanne*, née le 27 février 1562 et mariée le 3 janvier 1577 à Louis Isard marchand du Vignan (contrat Me Nicolas Talard, notaire de Montpellier).

Guillaume Bornier se remaria, le 18 mars 1565<sup>11</sup>, en l'église réformée, avec Marguerite De Perdrier<sup>12</sup>, fille de M. Jean Perdrier, procureur du roi à Montpellier.

Il eut de ce second mariage les enfants suivants :

- *Jean*, né le dernier février 1567, décédé en 1568 :
- *Paul-Barthélémy*, auteur de la branche ainée et dont nous parlerons ci après ;
- Et *Philippe I*, auteur de la branche cadette, dite *de Ribalte* et *de Héran*, dont nous relaterons la prospérité après celle de son frère.

---

<sup>10</sup> *Livre de raison* de Guillaume De Bornier

<sup>11</sup> *Archives communales de Montpellier*, Reg. GG. 315, f°54 v°.

<sup>12</sup> PERDRIER porte : *D'azur à 3 mains d'or 2 et 1, écartelé d'azur au cherron d'argent, chargé de 3 molettes de sable et accompagné de 3 croissants d'or.*

Guillaume fit de nombreux achats, parmi lesquels, en 1557, une maison à Montpellier, sise rue de la Fabrique et plus tard un jardin dans la même ville.



## 2

Paul-Barthélémy Bornier naquit à Aimargues, le 22 juillet 1568, et fut baptisé au temple, ayant pour parrain Barthélémy Perdrier, son oncle maternel. Étant docteur ès droits. Henri IV le nomma son Procureur en la Viguerie, part antique et Petit Scel de Montpellier, par des provisions datées de Champ-sur-Marne, le 30 septembre 1592<sup>13</sup>, plus tard lieutenant de maître des ports au bureau de la foraine de Montpellier, et enfin conseiller-correcteur en la chambre des comptes de la même ville, en 1608. Il reçut du Roi un don de 500 écus, par lettres du 23 mars 1598, en considération de ses services et des dépenses qu'il avait faites, lors de son voyage à la cour, à l'occasion de la révolte des habitants d'Aiguesmortes contre leur gouverneur, rebelle aux ordres du Roi.

Paul-Barthélémy testa le 12 février 1604<sup>14</sup>; mais nous ignorons l'époque de sa mort. Il avait épousé, avant 1593, Gillette de Fabre, dont nous ne connaissons qu'un fils qui suit : Philippe II Bornier, né le 7 décembre 1593, obtint en 1613 des provisions de conseiller du roi juge au gouvernement et siège au présidial de Montpellier<sup>15</sup>, et en l'année 1624, celles de lieutenant particulier en la même Cour, charge qu'il exerça jusqu'en 1658, époque où il la résigna à son fils. Il mourut à Montpellier, le 21 mai 1666<sup>16</sup>.

D'un premier mariage, célébré au temple de Montpellier, le 23 septembre 1625, avec Gentille de Ranchin<sup>17</sup>, fille de Me Guillaume, conseiller du roi en sa cour de parlement de Toulouse, et chambre de l'Édit de Languedoc, il

---

<sup>13</sup> *Archives de l'Hérault*, Reg. Des Très de Fr., f° 286 v°

<sup>14</sup> Comte notaire à Montpellier *Archives de Teillan*.

<sup>15</sup> D'Aigrefeuille. *Hist. De la ville de Montpellier*, Partie civile, p.632

<sup>16</sup> Voici son acte de décès, curieux à divers titres : "Du vendredy, 21 may 1666. Monsr Philippe Bornier, conser du Roy, et cy-devant Lieutenant particulier en la sénéchaussée et siège présidial de la ville de Montpellier, est décédé âgé de septante-deux ans, cinq mois, quatorze jours, car il estoit né le 7 décembre 1593, et le lendemain 22e du dict mois de may, il a esté apporté à sa métrairie, terroir de Mauguio, où il a esté ensevely dans son jardin, proche le corps de feu monsr son père" (*Archives communales de Montpellier*, GG.336, f° 86 v°).

<sup>17</sup> Ranchin blasonne : *D'azur à la fasce d'or accompagnée de 3 étoiles de même en chef, et d'un puits d'argent maçonné de sable en pointe.*

n'eut pas d'enfants. Sa seconde femme, Marguerite de Clauzel<sup>18</sup>, lui donna la descendance suivante :

- *Philippe* qui suit :
- *Paul-Barthélémy*, né à Montpellier le 4 novembre 1631 :
- *Guillaume*, né dans la même ville, le 26 juin 1635, décédé le 26 juillet 1647 :
- Et *Catherine*, née aussi dans ladite ville, le 28 juillet 1638.

Philippe III de Bornier, sieur de Caveirac<sup>19</sup>, naquit à Montpellier le 13 janvier 1634<sup>20</sup>. Son père lui résigna son office de Lieutenant particulier en la cour du Sénéchal de Montpellier et le roi lui donna des provisions dudit office datées de Paris le 25 mai 1658<sup>21</sup> et enregistrées au bureau des finances le 27 juillet suivant.

Philippe de Bornier fut un célèbre jurisconsulte et, quoique professant la religion réformée, choisi souvent par le roi dans certaines affaires religieuses très délicates. Il présida souvent les assemblées synodales des réformés languedociens, et fut nommé l'un des commissaires exécuteurs de l'Édit de Nantes. Sa grande science du droit le fit désigner comme l'un des commissaires chargés de la vérification des titres de noblesse, de 1666 à 1671.

Il a écrit de nombreux ouvrages de droit, dont deux ont été publiés et deux restés manuscrits. Ces derniers concernent les donations et les légitimes.

---

<sup>18</sup> De Clauzel a pour armes : *De gueules au besant d'or, accompagné de trois larmes d'argent 2 et 1.*

<sup>19</sup> *Caveirac*, métairie située dans le territoire de Mauguio (Hérault).

<sup>20</sup> Pour bien établir sa filiation que nul historien n'a pu prouver encore, nous donnons son acte de baptême : «Du 9e dud mois (février 1634), Philippe Bornier, né le 13 janvier dernier, fils de M. Philippe Bornier, conseiller du roi et lieutenant particulier au sénéchal de Montpellier et de Damlle Marguerite de Clausel mariés, présenté au basteme par M. Philippe De Bonnel conseiller du roy en la cour des comptes, aydes et finances de Montpellier et Madame De Clausel, baptisé par le Sr Gigord pasteur». *Arch. Communales de Montpellier*. GG. 329, f°110 v°.

<sup>21</sup> *Pièces justificatives*, titres III

Moreri, dans son *Dictionnaire*, regrette que Jacob de Bornier son fils ne les ait pas publiés.

Des deux ouvrages imprimés, le suivant: *De la conférence des nouvelles ordonnances du roi Louis XIV avec celles des rois prédécesseurs de Sa Majesté*, 1678.2 vol. in-4° a eu de nombreuses éditions, dont six pendant la vie de son auteur.

Le second ouvrage avait pour titre: *Commentaire sur les Conclusions de Ranchin*, Genève, 1700. Fabri et Barillot, in-f°. Philippe de Bornier se démit des ses fonctions de lieutenant particulier en 1682, en faveur de son fils Jacob, parce qu'il professait la religion réformée. Mais il dut abjurer en 1685, ce qui le prouve, c'est qu'il fut inhumé à l'époque de sa mort, arrivée le 20 juillet 1711, avec tous les honneurs de l'Église<sup>22</sup>.

Philippe vendit à Ozias Anglas, docteur en droit, habitant de Marsillargues, le 11 février 1684 et au prix de 22500 livres, la métairie et le domaine en dépendant appelé Praviel, qu'il possédait dans le territoire d'Aimargues, avec le droit de cuire son pain au four de la métairie, suivant la licence que le duc d'Uzès, seigneur d'Aimargues, lui avait octroyée le 12 décembre 1605<sup>23</sup>.

Philippe III de Bornier avait épousé, le 20 novembre 1661<sup>24</sup>, et suivant contrat du 14 du même mois, reçu par Me Almeras, notaire d'Uzès, Diane de Rossel<sup>25</sup>, fille de défunt noble François de Rossel, seigneur d'Aubarne, et de dame Claude de Laudun d'Aigaliers. Diane de Rossel mourut à Montpellier le 11 février 1682, des suites de couches de son septième enfant<sup>26</sup>, âgée seulement de 40 ans.

Du mariage de Philippe III et de dame de Rossel naquirent :

- *Jacques Philippe*, né le 27 septembre 1662 (GG.335,f°71) :
- *Philippe IV* de Bornier, né à Montpellier, (le 26 juillet 1663 GG.335,f°104 v°), qui sortit de France en 1685, lors de la révocation de l'Edit de

<sup>22</sup> Haag, *La France protestante*, 2° éd., 1.II, col.910.

<sup>23</sup> *Archives du Teillan*, Recueil des contrats.

<sup>24</sup> *Archives com. De Montpellier*, GG. 369, f°116 v°.

<sup>25</sup> *Ibid.* GG.352, f°12.

<sup>26</sup> Les Rossel avaient pour armes : *D'argent à la bande de gueules, accompagnée de 2 quintefeuilles de même.*

Nantes, et se réfugia à Lausanne, où nous le trouvons, en mai 1700, avec sa femme et ses trois enfants ; de là il se rendit en Prusse où il devint enseigne dans un régiment.

- *Gabriel* qui suit :
- *Jacob* qui suivra après son frère :
- Et *Elie*, née le 20 octobre 1665 (GG.335, f°198 v°), mariée à Me Jean de Vaux, docteur et avocat à Montpellier.

Gabriel de Bornier, né le 24 juillet 1667 (GG., 337, p.151), seigneur d'Ortonoux, capitaine au régiment de Piémont, se maria à Uzès, le 30 décembre 1713 (Reg. GG. 18), avec Marguerite de Brueis<sup>27</sup>, fille de noble Pierre et de défunte dame Marguerite de Tardon. Ils eurent pour enfants :

- *Anne-Marguerite*, née à Uzès, le 16 décembre 1714, décédée à Montpellier le 20 avril 1723 :
- *Jacob-Philippe*, né à Mauguio le 27 avril 1716 : I
- *Paul-Barthélémy*, né le 31 juillet **1671** (GG, 341. f°64) ;
- *Jean-Louis*, né le 24 février **1674** (GG. 344, f° 20 v°) ;
- *Anne*, née le 8 février **1682**, morte quatre jours après.<sup>28</sup>

---

<sup>27</sup> De Brueis portrait : *D'or au lion de gueules armé et lampassé de même, à la bande d'azur.*

<sup>28</sup> **Note de Jean Magnan de Bornier**: Les trois derniers enfants cités le sont ici, clairement, par erreur. Les dates de naissance ne correspondent pas à un mariage célébré en 1713, et Paul-Barthélémy comme Jean-Louis, dont le destin aurait dû être examiné avant de conclure à l'extinction de la branche aînée, ne sont plus cités. Ils appartiennent à la génération précédente, et pourraient logiquement être les enfants de Philippe III (mais cela lui ferait huit enfants alors que sa femme est décédée en mettant au monde son septième et que cinq enfants figurent déjà sur la liste de sa descendance!) ou de son frère Paul-Barthélémy dont la notice ne nous dit rien.

Jacob de Bornier, deuxième fils de Philippe III et de dame de Rossel, naquit à Uzès le 28 septembre 1664<sup>29</sup> : il était seigneur de Caveirac. Il fut lieutenant général au présidial de Montpellier, après la résignation que son père fit en sa faveur, en 1682, puis en 1700 juge-mage et président en ladite cour, par provision données à Versailles le 24 mai 1701<sup>30</sup>, et enregistrées au bureau des Trésoriers de France le 15 février 1704. Il mourut à Montpellier le 27 mars 1746.

Jacob de Bornier s'était marié deux fois : 1° le 3 juillet 1702 (GG.438, 1°54 v°) avec Anne de Pacius, fille de noble Alexandre et de Françoise d'Ugla ; 2° le 24 juillet 1727 avec Catherine Mage dont il n'eut pas d'enfants.

Ceux du premier lit furent :

- *Françoise*, mariée à Montpellier, le 26 mai 1722 (GG.249, f°100), avec messire Pierre de Crouzet<sup>31</sup> chevalier, conseiller du roi en ses conseils, président en la cour des Comptes et des finances de Montpellier, fils de messire Pierre de Crouzet, seigneur de Poudres et autres lieux<sup>32</sup>, aussi président en ladite cour, et de Anne Marie de Montlaur;
- *Philippe Gabriel*, né le 12 mars 1706 (GG.241 f°139 v°), décédé le 22 juin suivant (f°168).

*Jacob-Philippe*, fils de Gabriel sieur d'Ortenoux, étant mort en bas âge, la branche aînée des Bornier s'éteignit faute de mâles.

---

<sup>29</sup> Arch. com. d'Uzès, Reg. GG . 33, non folioté.

<sup>30</sup> Pièces justificatives, titre VI.

<sup>31</sup> Archives com. De Montpellier GG.262, f°83.

<sup>32</sup> De Crouzet porte : *D'azur à l'arbre d'or, au chef cousu de gueules, chargé de 3 molettes d'argent.*

### 3

Philippe I de Bornier, auteur de la branche cadette, fils de Guillaume et de Marguerite de Perdrier, naquit le 15 mars 1571 et fut baptisé, d'après le livre de raison de son père, à Saint-Jean-de-Vedas, près de Montpellier, trois jours après : le livre ajoute : «*et a tétat jusques au 28 septembre 1572*». Le roi lui accorda des lettres de conseiller secrétaire près la chancellerie de la Cour du parlement de Toulouse, le 27 juin 1592, plus tard des provisions de Conseiller maître en la chambre des comptes de Montpellier, datées de Paris le 15 décembre 1599<sup>33</sup> : elles furent enregistrées au bureau des Trésoriers de France, le 4 août 1600. Le roi lui continua sa confiance, qu'il lui témoigna en le nommant, le 8 mars 1617, conseiller en ses Conseils d'Etat et privé et président en la dite chambre des comptes.

Philippe Ier testa, étant malade, le 9 juillet 1627 (Abraham Durant, notaire) léguant aux pauvres de Montpellier 100 livres, et autant à ceux d' Aimargues ; à dlle Jeanne de Bornier sa fille 24 000 livres, et faisant son héritière universelle dame Marguerite de Farges, sa femme, pour rendre à la fin de ses jours à Simon leur fils. Ce testament fut fait au château de Teillan, en présence de Me Jean Delort, conseiller du roi, professeur en l'université de médecine de Montpellier, de Pierre Saillens, docteur en ladite université.

Philippe qui possédait, ainsi que nous l'avons dit, le tiers des biens de Guillaume son père, les augmenta par divers achats. Il acquit, le 30 novembre 1604, de Jean et Jacques de Troiseymines frères, le mas de l'Hierle, dont le duc d' Uzès, seigneur d' Aimargues, lui inféoda la justice moyenne et basse sur 300 salmées de Terre, lui permettant d'appeler sa métairie Teillan, d'y faire construire des créneaux, tours, barbecanes, machicoulis, collier et prison, et de créer tous officiers pour l'exercice de ladite juridiction, se réservant toutefois les droits de lods, tresain et appellation, le tout sous l'albergue à mutation de seigneur. Séance tenante, Philippe fit au dit seigneur l'hommage de fidélité qu'il lui devait pour cette inféodation<sup>34</sup>.

Il fit un échange, le 4 janvier 1613, avec Paul-Barthélémy son frère, et transigea, le 7 janvier 1615, avec Jacques, son autre frère, auquel il avait acheté des terres.

<sup>33</sup> *Pièces justificatives*, Titre I.

<sup>34</sup> *Archives du château de Teillan*. Livre des Inféodations.

Philippe épousa, par contrat du 3 octobre 1600, Marguerite de Farges<sup>35</sup>, fille de Me Simon, conseiller du roi, maître en sa chambre des comptes de Montpellier et de Marguerite de Guillermin (Ant.Comte notaire).

De ses nombreux enfants qui moururent en bas âge, il ne survécut que Simon.

Simon de Bornier, seigneur de Teillan, vicomte de Hérans naquit le 14 juillet 1604, et fut nommé conseiller du roi, maître en sa cour des comptes, aides et finances de Montpellier, par provisions du 31 décembre 1627. Par lettres patentes du mois d'avril 1646 le roi érigea la terre de Hérans, située dans les Cévennes, au diocèse de Nîmes et les quatorze villages ou paroisses qui en dépendaient, en *Vicomté* sous le nom de *Hérans*<sup>36</sup>. Ces lettres furent enregistrées en la Cour des comptes de Montpellier le 19 décembre 1646, et au bureau des Trésoriers de France le 23 janvier 1660.

Simon fit son testament (Anglas notaire de Marsillargues), le 25 février 1648 ; il légua par cet acte aux pauvres de la religion réformée de Montpellier 300 livres ; à Isabeau de Moynier sa femme tous ses meubles, ses deux chevaux de carrosse, les fruits et usufruits de ses biens, et à Charles-René, Jean, Marguerite, Suzanne et Françoise de B. ses enfants, 6000 livres à chacun. Pierre Bornier, fils aîné était désigné pour son héritier universel.

Simon s'était marié, le 10 mars 1627 (Sauveur Noir, notaire à Ledignan) et par célébration au Temple de Montpellier, le 13 du même mois<sup>37</sup>, avec Isabeau de Moynier, fille de feu Pierre de M., chevalier, conseiller du roi, trésorier général de France en Languedoc, seigneur de Fourques et de Celleneuve, et de Françoise de Rochemore. La future apportait en dot soixante mille livres que son père lui avait léguées, 120 000 livres provenant de sa mère, et un tiers des bagues de celles-ci évaluées à 5446 livres.

Isabeau de Moynier testa le 30 août 1660.

Parmi les nombreux enfants de Simon et de dlle de Moynier les suivants leur survécurent :

- *Pierre* qui forma le rameau de Teillan ;

---

<sup>35</sup> De Farges a pour armes : *D'azur à une rose d'argent.*

<sup>36</sup> Pièces justificatives, titre II.

<sup>37</sup> *Archives com. De Montpellier*, GG. 367, f° 136 v°.

- *Jean* celui de Ribalte :
- *Charles-René*, vicomte de Héran après son père, né le 10 octobre 1636 est mort à Lunel le 21 septembre 1700 ; il fut commissaire des revues de troupes<sup>38</sup>; de son mariage avec Marguerite de Vedel<sup>39</sup>, célébré le 3 février 1693<sup>40</sup> ( contrat du 17 janvier), il eut :
  - a) *Charles-René*, né le 14 février 1695, capitaine au régiment de Montconseil, chevalier de Saint-Louis, décédé le 5 mai 1742 :
  - b) *Jean-Baptiste*, né le 25 mars 1699:
- *Marguerite*, née à Teillan le 2 février 1630, mariée le 14 juillet 1653 (Et. Anglas notaire) à nobles Charles de Cadolle<sup>41</sup>, capitaine au régiment de Montpesat : elle mourut le 30 septembre 1693 ;
- *Françoise*, née le 25 janvier 1646, mariée le 2 mars 1695, à noble Jean de Pujol<sup>42</sup>, seigneur de Rounel, fils de Me Pierre, conseiller secrétaire du roi, greffier en chef en la cour des comptes de Montpellier, et d'Esther d'Allomar ;
- *Suzanne*, née le 7 avril 1642, morte le 12 juillet 1651.

Pierre de Bornier, seigneur de Teillan, vicomte de Héran, capitaine au régiment de Calvisson, naquit à Montpellier le 26 juin 1631 ; il fut maintenu dans sa noblesse, par jugement de M. de Bezons intendant du Languedoc, le 24 novembre 1668<sup>43</sup> et mourut au Grau du Roi, près d'Aiguemortes, dans un naufrage que fit le vaisseau qui le portait, le 24 octobre 1689 : deux jours après<sup>44</sup>, son corps, trouvé sur la plage de la mer, fut inhumé dans l'église des Cordeliers.

<sup>38</sup> *Archives de l'Hérault*, Série C. Reg. Des Très. De Fr. an. 1694 f° 21.

<sup>39</sup> VEDEL a pour armes : *D'argent, au veau passant de gueules.*

<sup>40</sup> *Archives com. De Marsillargues*, GG. 2, f°33.

<sup>41</sup> CADOLLE porte : *De gueules au croissant renversé d'argent en chef et une étoile de même en pointe.*

<sup>42</sup> PUJOL porte : *D'argent au lion de sable armé lampassé et couronné de gueules.*

<sup>43</sup> *Pièces justificatives*, titre IV.

<sup>44</sup> *Archives com. d'Aiguemortes*, GG, 16, f°298 v°.



Il avait épousé, le 24 novembre 1664 (Me Faucillon, notaire à Montpellier). Tiphène de Pascal<sup>45</sup>, fille de feu noble Pierre et de dame Anne de Maistre. Cette dernière donna en dot à sa fille 33 mille livres pour tous ses droits.

De ce mariage naquirent :

- *Jacques-Philippe* qui suit :
- Et *Anne* qui suivra après.

Jacques-Philippe de Bornier, seigneur de Teillan, né le 29 septembre 1662, mort à Montpellier au mois de décembre 1701, fut marié le 3 août 1688 (Me Adam, notaire de Montpellier), avec Anne de Philip<sup>46</sup>, fille de Jean, Conseiller du roi, maître en sa cour des comptes et de Marie de Comte : ils n'eurent pas d'enfants.

Anne de Bornier, sa sœur, née le 12 janvier 1665, mariée le 20 avril 1695, à noble Théophile de Montolieu<sup>47</sup>, seigneur de Saint-Hippolyte de Caton, et de Saint-Jean de Ceyrargues, morte à Montpellier le 18 mars 1701.

Théophile de Montolieu reconnut au Duc d'Uzès la terre de Teillan le 11 mars 1713, et lui en fit le dénombrement aussitôt après.

Il laissa de son mariage un fils *Philippe* qui, de Françoise-Henriette d'Albenas<sup>48</sup> sa femme, eut deux filles :

- Jeanne de Montolieu, mariée, le 29 novembre 1760, à Pierre Gaspard de Pandin de Biarges ;
- Charlotte De Montolieu, mariée, le 17 décembre 1762, à Pierre-Melchior d'Adhemar<sup>49</sup>.

Le château et la terre de Teillan sont aujourd'hui possédés par la famille d'Adhémar.

---

<sup>45</sup> PASCAL. Cette famille porte : *D'azur à l'agneau pascal d'argent.*

<sup>46</sup> De Philip a pour armes : *D'azur au phénix d'or enflammé de gueules, surmonté d'un soleil d'or.*

<sup>47</sup> De Montolieu blasonne : *Fasce d'or et d'azur de 6 pièces.*

<sup>48</sup> D'Albenas porte : *De gueules au demi-vol senestre d'argent, accompagné de 3 étoiles d'or.*

<sup>49</sup> D'Adhemar a pour armes *Mi-parti de France et de Toulouse, sur le tout, un écusson d'or, à trois bandes d'azur.*

## 4

Noble Jean de Bornier, sieur de Ribalte, troisième fils de Simon, seigneur de Teillan et vicomte de Héran, naquit à Montpellier le 18 Août 1643 et mourut à Lunel le 3 février 1705: il obtint des provisions du roi le nommant maire de cette ville<sup>50</sup> en vertu de l'édit d'août 1692. Il prêta serment entre les mains de l'intendant de Basville et fut installé en 1693. L'intendant de Bezons l'avait maintenu dans sa noblesse<sup>51</sup> par jugement du 24 novembre 1668, avec règlement d'armoiries comme suit :

*D'azur à la borne d'argent sur une terrasse de sable, accostée de deux épis d'or ; au chef cousu de gueules chargé d'un soleil d'or accosté de deux étoiles de même.*

Il fut de nouveau confirmé dans sa noblesse, par jugement de Basville, le 9 avril 1697<sup>52</sup>.

Jean épousa, le 28 juillet 1682<sup>53</sup> , Marie de Bonafous<sup>54</sup>, fille de défunt Etienne et de Jeanne d'Estienne, de Lunel ; la dot s'élevait à 20.000 livres.

Jean testa le 1er février 1705, faisant un legs de 50 livres aux pauvres de l'hôpital de Lunel ; un autre de 1.500 livres à chacun de ses enfants, Étienne deuxième du nom, Charles et Marie, et à Isabeau, son autre fille, un legs de 3000 livres. Étienne, son fils aîné fut son héritier universel.

Jean eut donc cinq enfants :

- *Étienne* de Bornier, 1er du nom, né à Lunel, le 18 mars 1690, capitaine au régiment de Lionne infanterie, testa le 4 mars 1721 (Deleuze notaire à Lunel, f° 291), instituant Étienne son frère cadet son héritier universel et mourut à Lunel, le 31 du même mois. Il avait épousé à Aiguesmortes, le 7 septembre 1715, Anne de Jacquet<sup>55</sup>, fille de Michel, conseiller du

<sup>50</sup> Arch. Dép. de l'Hérault. Reg. Des Trésoriers de France, an . 1693. Arch. Com. d'Aimargues, II, 27.

<sup>51</sup> Pièces justificatives, titre IV.

<sup>52</sup> Ibid., titre V

<sup>53</sup> Jean Deleuze, notaire à Lunel, Reg 1682.

<sup>54</sup> De Bonafous porte : *D'or à un aigle à deux têtes de sable.*

<sup>55</sup> De Jacquet blasonne : *Coupé au 1 er d'or à trois cyprès de sinople, terrassés de sable, au 2e de gueules au bélier passant d'argent.*

roi, juge en la cour royale de cette ville, seigneur de la Valette, Cabrières et Montferrier le Vieux, et d'Antoinette de Planque : sa femme mourut le 7 août 1716, lui laissant une fille, Antoinette, née le 28 juillet de cette année, et morte le 14 septembre suivant.

- *Isabeau*, née à L. le 9 août 1691, mariée le 10 juin 1723 à noble Étienne de Besson<sup>56</sup>, lieutenant-colonel au régiment de Limousin : elle mourut le 2 octobre 1767.
- *Étienne* 2<sup>e</sup> du nom, dit *Saint-Etienne*, né à Lunel le 21 février 1696. Capitaine dans Montconseil le 30 mai 1721, chevalier de Saint-Louis, le 12 décembre 1737<sup>57</sup>, fit son testament le 23 mai 1739 (Baumes notaire à Lunel), et mourut dans le courant de l'année 1749.
- *Charles* qui suit.
- Et *Elisabeth*, née le 13 juin 1698.

Noble Charles de Bornier, sieur de Ribalte, né à Lunel le 18 octobre 1699, capitaine au régiment de Montconseil infanterie<sup>58</sup>, chevalier de Saint-Louis le 26 décembre 1740<sup>59</sup>, pensionné de 400 livres le 24 décembre 1745.

Charles avait épousé à Lunel, le 12 décembre 1741, par contrat reçu Me Baumes notaire, et célébration du 21 janvier 1742, Magdeleine de Paradis, fille de Me Jean Louis, seigneur de Noset et de Montperoux, capitaine voyer général de police en la cour royale de Lunel, et de Magdeleine de Reboul.

Magdeleine de Paradis testa le 2 juin 1775 (Jean Baumes notaire) et mourut le 19 du même mois.

Charles et Madeleine de Paradis eurent les enfants suivants :

- *Étienne-Charles* de Bornier de Ribalte, né à Lunel le 10 septembre 1744<sup>60</sup>, entré au service en qualité de lieutenant au régiment de Durfort

---

<sup>56</sup> De Besson porte : *Parti au 1er d'azur à 3 besants d'or, au 2e de gueules à 2 anses d'argent.*

<sup>57</sup> *Archives du château De Bornier.*

<sup>58</sup> *Ibid.*, titre VII.

<sup>59</sup> *Ibid.*, titre VIII.

(aujourd'hui 74e), par lettres du 28 novembre 1759, il fit la campagne de 1760, le siège de Cassel et la campagne de 1761 en Allemagne, celle de 1763 en mer, embarqué sur une galère sous les ordres de Goths et Fulconis, capitaines de vaisseau ; nommé lieutenant de la Cie d'Arnaud. Le 4 août 1770, il fut promu capitaine à la suite de l'infanterie le 3 juin 1779, reçut l'office de lieutenant des maréchaux de France le 7 décembre 1776, et servit en la place de Saint-Hyppolyte en 1780 et 1781. Le roi le nomma chevalier de Saint-Louis, par décret du 26 mars 1786. Étienne-Charles fut maire de Lunel en juillet 1789, et 25 janvier 1790, et pourvu, le 3 frimaire an 3, de la médaille des Deux-Épées. Lors de la Terreur il fut incarcéré à la caserne de Vaugirard (9 septembre 1793) et en sortit, le 2 brumaire an 3, par ordre du comité de sûreté générale. Sous la Restauration il devint Colonel honoraire la Garde Nationale de Lunel, où il est mort.

- *Jean-Louis-Charles*, qui suit.
- *Jean de Bornier de Ribalte*, né à Lunel le 22 avril 1752, décédé à Nice le 25 nivose an VI (24 décembre 1799)<sup>61</sup>, a servi dans sa jeunesse au régiment de Limousin en qualité de volontaire, du 1er mai 1770 au 1er septembre suivant. Nommé sous-lieutenant, le 1er septembre 1770, en la compagnie de Donezy ; lieutenant, le 28 juillet 1773, en la compagnie d'Hilerin, 1er lieutenant en celle de Leleu, le 12 novembre 1779, capitaine de la compagnie de Laissac, le 24 septembre 1785. Ses campagnes ont été nombreuses, il s'embarque le 22 septembre 1770 pour la Martinique d'où il revint le 11 décembre 1771, fit l'expédition de Sardaigne le 4 janvier 1793, jusqu'en mars suivant : il servit ensuite à l'armée d'Italie jusqu'au 26 frimaire an 2. Le général Kellermann lui délivra un certificat, le 20 prairial an 3, constatant qu'il avait servi

---

<sup>60</sup> **Note de Jacques Magnan de Bornier:** Étienne-Charles, né le 10 septembre; le 14 d'après son certificat de pension, peut être erroné; mort à Bornier, qu'il a laissé à Frédéric, le 1e octobre 1826.

<sup>61</sup> **Note de Jacques Magnan de Bornier:** Jean décédé le 25 nivôse an VIII, et pas l'an VI; selon d'autres papiers le 22 nivôse, soit le 12 ou le 15 janvier 1800. Ses lettres de l'armée d'Italie sont intéressantes ainsi qu'une à son frère aîné à qui il suggère de venir le retrouver à Nice, d'y épouser une des filles de sa femme «et nous nous ferons force aigo boullido avec les produits du jardin».



**Figure 2** Étienne-Charles  
Bornier de Ribalte

pendant 28 ans, et qu'il méritait la médaille des Deux-Épées qui fut décernée le 27 messidor suivant. Le 2 brumaire an 4, il obtint une pension de 800 livres. Jean de Bornier avait épousé à Nice, le 3 vendémiaire an 4, Madeleine Félicité Rey, fille de feu Jean et de Pauline de Foresta, et veuve du baron André Raty.

- *Pons-Simon-Frédéric* De Bornier, vicomte de Nozet, naquit à Lunel le 13 janvier 1756 et y mourut le 13 juillet 1824. Reçu le 23 avril 1773, garde du corps du roi auprès duquel il était en 1789, il émigra en 1791, et fit la campagne de 1792. Louis XVIII le nomma chevalier de Saint-Louis, le 12 juillet 1796, et en juillet 1814, maréchal des logis des gardes du corps. Nommé chevalier de la Légion d'honneur à Gand, le 16 mars 1815, pour prendre rang le 1er novembre 1815, (brevet du 3 octobre 1816). Admis à la retraite le 31 octobre 1815, pour la somme de 1500 francs, à partir du 1er juin 1816.
- *Anne-Madeleine*, décédée en 1771 après avoir testé le 30 juin de cette année.

Jean-Louis-Charles de Bornier de Ribalte, vicomte de Héran, naquit comme ses frères à Lunel, le 8 décembre 1745, où il mourut le 28 février 1829. Voici ses états de service : Enseigne au régiment de Durfort infanterie, le 21 janvier 1761, sous-lieutenant à celui de Beaujolais en 1763, lieutenant le 3 juillet 1765, capitaine en second le 23 juillet 1779, capitaine commandant le 18 octobre 1785, chevalier de Saint-Louis, le 17 mai 1787, lieutenant colonel le 8 mars 1793, destitué comme noble le 6 septembre suivant, sur l'arrêté du représentant du peuple Le Tourneur. Il avait fait les campagnes de 1761 en Allemagne, dans l'armée de Broglie ; de 1762 sur mer, embarqué sur la galère la "Duchesse" ; en 1792 et 1793, sous les ordres de Kellermann, assista à la prise de Mons<sup>62</sup>, et le 14 floréal an 3, décoré de la médaille des Deux-Épées<sup>63</sup>.

Le 19 prairial an 4, Jean-Louis-Charles obtint une pension de 1246 livres, pour ses services militaires.

Il avait épousé Suzanne de Trotignon, qui mourut à Lansargues, près de Lunel, le 16 janvier 1821, et de laquelle il eut trois fils :

- *Étienne-Jean-Louis-Frédéric* de Bornier, sieur de Ribalte, ancien capitaine, chevalier de Saint-Louis et de la Légion d'honneur, marié le 19 avril 1826, à Ernestine-Henriette-Charlotte de Barbeyrac de Saint-Maurice<sup>64</sup>, fille du marquis et de dlle de Longpré ; il mourut à Montpellier sans enfants, le 20 février 1834<sup>65</sup>, et sa femme décéda aussi, dans la même ville, le 5 avril 1884.
- *Eugène-Simon* qui suit.

---

<sup>62</sup> Tous les renseignements concernant les quatre fils de Charles de Bornier ont été puisés dans les *Archives du château de Bornier*.

<sup>63</sup> *Pièces justificatives*, titre IX.

<sup>64</sup> Barbeyrac de Saint-Maurice porte : *D'argent au cheval barbe courant de sable, au chef d'azur chargé d'un croissant d'argent, accosté de 2 étoiles d'or*.

<sup>65</sup> **Note de Jacques Magnan de Bornier:** la date de décès de Frédéric en 1834 me paraît douteuse; un papier qui semble être de sa main parle de ses frères Charles marié en 1835 et Eugène mort en 1846. A confirmer.[Jean Magnan de Bornier: La date du 4 mars 1862, plus plausible, figure au crayon sur l'exemplaire de la revue *Héraldica* sur lequel j'ai travaillé.]

- *Jean-Charles* de Bornier, né à Lansargues le 4 mars 1835<sup>66 67</sup>, marié avec Joséphine de la Tour-Remoules, fille du comte, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem et de dlle de Beauchamp ; Jean-Charles n'a pas eu de prospérité.

Eugène-Simon de Bornier, né à Lansargues le 7 avril 1795, mort à Marseille le 28 décembre 1846, vicomte de Bornier de Ribalte, fut garde du corps du roi, puis lieutenant au 2e de ligne, démissionnaire en 1830 et chevalier de la Légion d'honneur. Il se maria avec Marie-Madeleine-Amélie du Ranc De Vibrac<sup>68</sup>, fille de Jean-François du R. officier et de Marie-Joséphine-Henriette de Rochemore ; Amélie est morte à Lunel le 22 juin 1843.

Eugène-Simon a eu les enfants suivants :

- *Etienne-Charles-Henri*, vicomte de Bornier qui suit ;
- *Simon-Jules* de Bornier, né le 18 novembre 1829, capitaine au 61e ligne, puis chef de bataillon retraité en 1889, fut marié 1° le 27 janvier 1863, à Henriette-Jeanne-Marie-Adèle de Barbeyrac de Saint-Maurice ; 2° avec Mlle de Gaffori ; aucun enfant de ces deux mariages.
- *Marie-Joachim-Edmond* de Bornier, né à Lunel, le 15 décembre 1830. Notaire de cette ville pendant quelques années (1869 à 1876) ; de sa femme dont nous ignorons le nom, il a laissé une fille Amélie.
- *Marie-Thérèse* de B., née à Lunel le 5 décembre 1836, mariée à Gustave Dubois.

---

<sup>66</sup> **Note de Jean Magnan de Bornier:** Jean-Louis-Charles, son père, étant mort en 1829 et sa mère Suzanne étant morte en 1821, je propose de considérer cette date de naissance comme relativement improbable, mais ce pourrait être celle de sa mort.

<sup>67</sup> **Note de Jacques Magnan de Bornier:** Jean Charles né le 29 septembre 1798 d'après son diplôme de docteur en médecine, marié le 4 mars 1835, mort à la fin de 1884, d'après une lettre non datée de Blanche à sa fille déjà mariée ( pourrait se vérifier aux archives d'Arles ).

<sup>68</sup> Du Ranc de Vibrac blasonne : *D'azur au rocher d'or, chargé de 2 palmes accostées de 2 étoiles d'argent, le rocher surmonté en chef d'un croissant aussi d'argent.*

- *Suzanne* de B., née à Lunel le 6 janvier 1838, fille de la Charité, décédée à Madère, le 14 février 1899.
- *Joséphine-Elisabeth* de B., née à Lunel le 19 mars 1841, mariée le 27 mai 1868 à Ernest Franquebalme.



## 5

Etienne-Charles-Henri, vicomte de Bornier, né à Lunel le 24 décembre 1825, homme de lettres, poète, auteur dramatique, administrateur de la Bibliothèque de l' Arsenal, membre de l' Académie Française, officier de la Légion d' honneur (30 septembre 1891) et chevalier d' Isabelle la Catholique, épousa, le 3 février 1858, Blanche Gouilly, dont il a eu :

- *Charles-Victor* de Bornier, né le 25 décembre 1858, et mort jeune.
- Et *Ernestine* de Bornier, mariée le 28 avril 1884, à Eugène-Fernand Magnan, neveu du maréchal Magnan<sup>69 70</sup>, aujourd' hui capitaine démissionnaire, et chevalier de la Légion d' honneur.

Le vicomte Henri de Bornier mourut à Paris le 28 janvier 1901.

Sa réception à l' Académie Française eut lieu le 25 mai 1893, et après le discours qu' il prononça, le vicomte d' Haussonville qui souhaitait la bienvenue au récipiendaire lui disait:

«Vous avez eu, il y a dix huit ans, une rare bonne fortune. Vous avez réalisé dans l' âge mûr une pensée de jeunesse, et c' est je crois, la définition la plus exacte qui est faite du bonheur. Quel est, en effet, l' homme ayant appartenu à votre génération qui n' a rêvé, sur les bancs du collège, d' écrire une tragédie en cinq actes et en vers et de la faire jouer au Théâtre-Français. Or c' est la précisément ce qui vous est advenu.

«Jouer n' est pas assez dire, car votre tragédie a été acclamée. Elle a eu cent quinze représentations consécutives, et lors d' une reprise toute récente elle retrouvait son succès du premier jour. Elle a été traduite dans presque toutes les langues, en allemand, en polonais, en danois, en hollandais. Elle n' a pas fait seulement le tour de l' Europe, elle a pénétré dans le

---

<sup>69</sup> **note de Jean Magnan de Bornier:** à ma connaissance ce lien avec le Maréchal (un des principaux organisateurs du coup d' État du 2 décembre 1851) n' est pas établi et ressort donc sauf informations complémentaires du domaine de la pure imagination.

<sup>70</sup> **note de Jacques Magnan de Bornier:** neveu du maréchal Magnan. J' imagine mal que quelqu' un ait parlé de ça à Falgairolle alors qu' une lettre de mon grand père, à qui on avait du poser la question à l' époque de son mariage, dit qu' il n' y a à sa connaissance aucune parenté.

Nouveau-Monde et elle est devenue une œuvre tellement internationale que le jour de l'ouverture de l'Exposition universelle, M. le Président de la République lui-même y a trouvé matière à une citation. Enfin le Conseil municipal de votre ville natale a baptisé naguère de votre nom la rue où vous êtes venu au monde. Savez-vous bien. Monsieur, que tout cela ressemble à la gloire ? À cette gloire il manquait cependant une consécration. En portant sur vous ses suffrages, l'Académie a entendu vous la conférer, et je suis heureux qu'il m'incombe de souhaiter en son nom la bienvenue à l'auteur de la *Fille de Roland*.

«Du reste, Monsieur, vous étiez fait pour l'Académie et de bonne heure, elle vous a discerné. Deux fois elle vous a attribué le prix de la poésie, une fois le prix de l'éloquence ...»<sup>71</sup>

Après la mort de l'illustre poète, et lors de ses obsèques, M. Georges Leygues, alors ministre de l'instruction publique, disait dans son discours : «Henri de Bornier a écrit, après Victor Hugo, les plus belles tragédies du théâtre moderne, il a senti la grandeur sincèrement et il l'a exprimée sans effort.

«Tout dans son œuvre : cadre, paysage, pensée, est majestueux et pur.

«Le courage , l'honneur, la pitié, le sacrifice, étaient ses sujets préférés. Il ne bâtissait que sur les sommets.

«Quelque chose de l'âme cornélienne revivait en lui.

«Henri de Bornier était un esprit haut et libre, il sut rester fidèle aux anciennes croyances sans se laisser entraîner à médire de son temps...»<sup>72</sup>

Nous n'ajouterons rien à de tels éloges.

---

<sup>71</sup> *Discours de réception*, in-4°. p. 25 et 26.

<sup>72</sup> *Funérailles de M. le vicomte Henri de Bornier*, in-8°, p. 4.

Voici la liste des œuvres du vicomte de Bornier :

- Œuvres poétiques : *Le fils de la terre*, publié en 1864 : *Poésies complètes* (1850-1893) en 1894 :
- Romans : *Un cousin de passage*, 1865; *Dans son lit*, 1873; *La lizardière*, 1883; *Comment on devient belle*, 1884; *Comment on devient beau*; *Le jeu des vertus*, 1887; *Louise de Vauvert*, 1889.
- Drames en vers et tragédies : *Dante et Béatrix*, 1853; *La cage du lion*, 1862; *Agamemnon*, 1868; *La fille de Roland*, 1875; *Dimitri*, 1876; *Les noces d'Attila*, 1880; *La Moabite*, 1880; *L'Apôtre*, 1881; *Mahomet*, 1890; *Le fils de L'Arétin*, 1895; *France...d'abord*, 1899.

Le 23 juin dernier, la ville de Lunel a érigé dans son parc, à la suite d'une souscription publique, une statue du vicomte de Bornier, due au ciseau de Léopold Morice. Ce jour là, après la cérémonie officielle, la troupe de la Comédie-Française a représenté, dans les arènes de cette ville, *La Fille de Roland*, au milieu d'une affluence considérable d'assistants qui n'a cessé d'applaudir le chef-d'œuvre de son illustre compatriote.

Si le corps du grand académicien repose dans le cimetière de Montmartre, sa statue élevée dans sa ville natale perpétuera son nom et apprendra aux générations à venir ce que peut l'homme par le travail et surtout par le génie.

Vauvert (Gard), le 10 juillet 1912

## PIECES JUSTIFICATIVES

I

Provisions de conseiller maître en la chambre des comptes de Montpellier pour Philippe Bornier.

15 Novembre 1599

Henry par la grâce de Dieu Roy de France et de Navarre.

À tous ceux qui ses présentes lettres verront, Salut.

Savoir faisons que plain confiance de la personne de nre cher et bien amé Mre Philippe Bornier, de ses sens, suffisance, loyauté, prudhommie, expérience, et bonne diligence au fait des finances, pour causes et aultres à ce nous mouvantz avons donné et octroyé. Donnons et octroyons par ces présentes l'estat et office de nre conser et Me ordinaire et nre Chambre des comptes à Montpellier, que naguères souloit tenir et exercer. Mr Pierre Pynel dernier paisible possesseur d'icelle, à présent vaquante par la pure et simple résignation qu'il a en a ce jourd'huy faite en noz mains par son procureur suffizament fondé des lettres de procurations quand à ce y attachées, sous nre contrescel au proffit dud. Bornier pour led. Bornier aux honneurs, autorités, prérogatives, préeminences, franchises, libertés, gaiges de 266 écuz deux tiers, espices et autres droits, fruits proffitz revenus et esmolumentz accoutumés et audit office appartenant, tels et semblables quen jouyssoit led. Pynel tant que nous plaira, pourvu que le résignant vive quarante jours après la datte des présentes, par lesquelles donnons en mandement à nos amés et féaux conseillers les gens de nos comptes audit Montpellier, quaprès leur estre appareus des bonnes vies mœurs et conversation dudit Bornier et de luy prins et reçu le serment en tel cas requis et accoutumé, ils le reçoivent mettent et instituent en possession et saisine dudit office et diceluy ensemble des honneurs, autorités, prérogatives, préeminences, franchises, libertés, gaiges de 266 écuz deux tiers, espices et autres droits, fruits, proffits, revenus et esmolumentz sus d. le facent, souffrent et laissent jouyr et user pleinement et paisiblement et à luy obéyr et entendre de tous ceux et ainsy qu'il appartiendra en toutes choses se rattanchant audit office. Mandons à nos ames et féaux conseillers les trésoriers généraux de France, etc. Qu'ilz le facent mettre en procession et saisine dudit office et laissent jouyr et user...

Car tel est nostre désir, en témoing de ce nous avons fait mettre nostre scel aux présentes.

Donné à Paris le 15<sup>me</sup> jour de Décembre l'an grace 1599 et de nostre règne 11<sup>me</sup>.

Par le Roy  
de Vernejon<sup>73</sup>

Enregistrées au bureau des finances de Montpellier tenu à Béziers le 4 Aoust 1600.

## II

Lettre d'érection de la terre d'Héran en Vicomté, en faveur de Simon de Bornier.

Avril 1646.

Louis par la grâce de Dieu roy de France et de Navarre a tous présents et avenir salut.

Les roys nos prédécesseurs ont de tout temps estre estimé et expédient à la grandeur de cest estat non sellement gratifier par leurs libéralités et bienfaits les personnes vertueuses issues de maisons nobles qui s'estoient employées de père en filz à leur service. Mais aussy de les eslever en honneur tiltres et dignités, pour de temps plus initier à bien faire et donner espérance à chacun de pareille récompence, en quoy voulant les imiter en mettant en considération les fidelles et recommandables services que le feu sieur Bornier vivant président en nostre cour des comptes aydes et finances de Montpellier a rendus au feu Roy nostre très honoré seigneur et père, de glorieuse mémoire de Dieu absolve, tant en sa dite charge qu'il a longtemps très dignement exercée qu'en plusieurs autres occasions importantes où il a esté employé particulièrement ès années 1661, 1622 et 1627, lesquelles luy ont esté continuées et a nous depuis nostre advènement a ceste couronne par nostre amé et féal coner en nostre cour des comptes, le sieur Simon Bornier. Son filz et par nostre cher et bien amé le sieur Bornier son petit filz capne au régiment de Calvisson qui partout où il s'est recontré a donné des preuves signalées de sa valeur et générosité, sçavoir faisons que

---

<sup>73</sup> Archives départementales de l'Hérault, Reg. Des Trésoriers de France, an. 1600, f° 174.

nous désirant reconnaistre et témoigner à chacun al satisfaction qui nous en demeure. Estant bien informé que la terre de Héran scituée en nostre province de Languedoc au diocèze de Nisme. Appartenans au dit sieur Simon Bornier est de grande estendue bon revenu et en toute justice haulte moyenne et basse, que d'icelle despendent les villages Dazillan. Lepoil, de Serignas, Nabrigas, Fontanille, le Cal, Gissas. La Bastide, Ribehaulte, Coste Guirou, Driguas, la Caze. Haure et sa paroisse ensemble tout ce quy en deppand du Causse et Méjan. N'ayant outre cella plusieurs beaux droits suffisans pour maintenir et entretenir un tiltre honorable.

A ces causes et autres à ce nous mouvans, nous avons de l'advis de la Reyne régente nostre très honorée dame et mère, de nostre grâce espécialle plaine puissance et autorité, créé et érigé. Créons et érigeons apr ces présentes, signées de nostre mains *la dicte terre de Héran*, appartenances et dependances d'icelles en nom, tiltre. Qualité et dignité de *Vicomté*, pour estre doresnavant tenue et possédée par le dit sieur Simon Bornier ses successeurs et ayans cauze, à une foy et hommage de nous, à cauze de nostre province de Languedoc et sans aucune augmentation ni accroissement de charges quelconques et en jouir et uzer au dict nom, tiltre quallité et dignité *de Vicomté*, plainement, paisiblement et perpétuellement, ensemble de tous les droits et prééminances, privillèges, franchises et libertés quy en dépendent. Voulons que luy et ses successeurs et ayans cauze soient dits et nommés censés et réputés *Vicomte du dit Héran* et jouissent de pareils droits, tant en temps de paix que de guerre, assemblées de nobles et autres actions publiques. Comme jouissent et ont accoutumé de jouir les autres vicomtes de nostre royaume, ainsy que tous les vassauls tenanciers et amphiteotes de la dicte terre et aultres de quelle quallité et condition qu'il soient, tenant noblement et roturierement dudict vicomte quant il feront doresnavant leurs hommages et bailleront leurs adveu et nombrement audit sieur Bornier et à ses successeurs et ayant cause, les baillent facent audit nom de *Vicomte* et semblablèment par tous les autres actes et reconnaissances qu'ils feront les réputent et appellent *Viscomte du dit Héran*, à la charge néanmoingz que la justice du dict lieu sera exercée comme elle avoit ascoustumé sortir pour le regard dudict tiltre de *Vicomté* et que les appellations ressortiront par devant les juges du présidial où ils doibvent ressortir.

Sy donnons en mandement à nos amés et féaux les gens tenans nostre cour du Parlement de Tholouze, cour des comptes aydes et finances de Montpellier, présydens et trésoriers généraux de France au dit lieu et tous autres nos justiciers et officiers qu'il appartiendra que ces présentes ils ayent à faire enregistrer et du contenu en icelle, faire, souffrir et laisser jouir et user pleinement et perpétuellement le dict sieur Bornier ses successeurs et ayant cauze, cessans et faisant cesser tous trouble et empêchement, au contraire, car tel et nostre plaisir, et affin que ce soit chose ferme et instable à tous. Nous avons fait mettre nostre scel à ses dicts présentes sauf en autres chozes nostres droict et lautruy en toutes.

Donné à Paris au mois d'avril l'an de grace 1646 et de nostre règne le 3me.

signé : Louis

Et sur le reply

Par le Roy

La Reyne Régente Sa mère présente

Phéliepeaux.

Et à costé : Visa et scellés du grand sceau de cire verte sur lacs de soye rouge et verte sur double queue.

Les présentes ont esté enregistrées ez registres de la Cour des C.A. et F. de Montpellier le 19me décembre 1646 en celuy des Trésoriers de France au bureau de Finances le 23me janvier 1660().

### III

Provisions de l'office de lieutenant particulier en la sénéchaussée et siège présidial de Montpellier, pour Philippe Bornier.

25 Mai 1658

Louis par la grâce de Dieu Roy de France et de Navarre à tous ceux qui ces présentes lettres verront salut : Sçavoir faisons que nous à plain confiance de la personne de notre cher et bien amé Me Philippe Bornier avocat et de ses sens, suffizance, loyauté, prudhommie, expérience, en fait de judicature et bonne diligence, à icelluy pour ces cauzes et autres à ce nous mouvans. Avons donné et octroyé, donnons et octroyons par ces présentes l'office de nre coner lieutenant parter en la sénéchaussée gouvernement et siège

présidial de Montpellier que naguère souloyt tenir et exercer mre Philippe Bornier son père faizant profession de la religion prétendue refformée, lequel ayant payé l'anneul dudit office pour la présente année 1658, en auroit passé sa procuracion et résignacion au proffit de Bornier son fils aisné, ainsi qu'il appert par ladite procuracion et coppie de quittance d'annuel cy attaché soubz le contre scel de n°chancellerie. Pour le dit office avoir tenir et doresnavant exercer aux honneurs autorités, prérogatives, prééminences, franchises, libertés, gages, droicts, fruitz, proffitz, revenus et esmoluments audits office attachez et appartenans, telz et semblables et tout ainsi qu'en a bien et deument jouy ledit Bornier son père, tant qu'il nous plaira, encore qu'il n'ayt vescu les quarante jours portés par nos ordonnances, de la rigueur desquelles, attendu le doit annuel luy payé, nous avons rellevé et dispencé le dit Bornier par ces présentes.

Sy donnons en mandement à Nos amés et féaux conseillers les gens tenans nre dite cour du parlement de Toulouse et en chambre de l' edit seant à Castres, qu'après leur être apparu de bonnes vie et mœurs, capacité age de vingt cinq ans requis par nos ordonnances, conversation et religion prétendue refformé dud. Bornier et de luy prins et receu le serment en tel cas requis et acoutumé, ilz le mettent ou instituent et facent mettre et instituer de par nous en possession et jouissance dud. Office et d'icelluy, semble des honneurs, autorités, prérogatives, prééminences, franchises, libertés, gages, droicts, fruitz, proffictz, revenus et emolumens dessus d. le fassent, souffrent et laissent jouir et user plainement et paiziblement et à luy obéir et entendre de tous ceux et ainsi qu'il appartiendra ez chozes touchant et concernant led. Office. Pourveu que led. Bornier n'aye aucuns parens ny alliés aud. Siège préal au degré de nos ordonnances a payne de nullité des pièces de sa réception.

Mandons, etc...

Car tel est notre plaisir.

Donné à Paris le 25e jour de may l'an de grâce 1658 et de nre règne le 16e.

Sur le reply :

Par le Roy

Masclay



Scellées du grand sceau de cire jaune sur double queue<sup>74</sup>

Enregistrées au bureau des finances en la chambre de l'Edit séant à Castres le 27<sup>e</sup> juillet dud. Au 1658.

Et à Montpellier au registre du bureau des finances le 3<sup>e</sup> août 1660.

#### **IV**

Maintenue de noblesse de la famille de Bornier, 24 septembre 1658.

Claude Bazin chevalier seigneur de Bezons, conseiller du Roy ordre en tous ses conseils. Intendant de justice, police et finances de la province de Languedoc, commissaire deputed par sa Majesté, pour procéder à la vérification des titres de noblesse icelle.

Entre le procureur du Roy en la commission diligence mtre Alexandre Belleguise chargé par sa Majesté de la vérification des titres de noblesse et recherche des usurpateurs d'icelle en Languedoc ; demandeur en exécution de la déclaration de sa Majesté du 6<sup>me</sup> septembre 1667 d'une part.

Et nobles Pierre de Bornier seigneur de Teillan, vicomte d'Héran et autres places ; et Charles René et Jean de Bornier frères assignés défendeurs d'autres :

Vu la déclaration et arrêt du conseil, les exploits d'assignation donnés aux défendeurs en remise des titres en vertu desquels ils ont pris la qualité de noble, le 26 juillet dernier, la procuration par eux faite par Mtre Gimberne leur procureur pour se présenter aux dites assignations et faisant soutenir leur titres bons et valables du 6 juillet dernier. Acte de comparussion par eux présentés le 9<sup>eme</sup> jour de septembre 1668.

Généalogie des défendeurs...

Testament de feu Simon Bornier sieur de Teillan conseiller en la cour des aydes de Montpellier par lequel il institue son héritier le sieur Pierre Bornier son fils ayné et fait des legats à Charles Bornier et Jean Bornier ses fils puisnés et damoiselle Isabeau Moynier sa femme en datte du 25 février 1648, retenu par Mtre Anglas notaire ;

---

<sup>74</sup> Archives départementales de l'Hérault, Série C, Reg. Des Trésoriers de France, an. 1660, f°100.

Provisions du Roy de conseiller et Mr Ordre en sa chambre des comptes de Montpellier en faveur de feu Simon Bornier en datte du dernier Décembre 1627, enregistrées en laditte cour le 17 Aoust 1628. Autres provisions de l'office de conseiller d'Estat audit feu sieur Simon Bornier en considération des services que luy et feu son père avoient rendus à l'Estat en plusieurs importantes occasions en datte du second janvier 1648 registrées en la cour des aydes de Montpellier le 24me Décembre 1647.

Lettres patentes du Roy par lesquelles sa Majesté en considération des services que le feu sieur Bornier prezidant en la cour des aydes de Montpellier avoit rendus à l'Estat, de ceux que ledit sieur Simon Bornier son fils conseiller en ladite cour avoit continué de rendre et de ceux que le sieur Pierre Bornier son petit-fils rendoit en qualité de cappitaine dans le régiment de Calvisson, auroit créé et érigé en titre de vicomté la terre d'Héran, données à Paris au mois d'avril 1646, enregistrées au parlement de Tholose et en la cour des aydes de Montpellier les 19me Décembre 1656 et 16 janvier 1659 et au bureau des trésoriers de France le 23me Janvier 1660.

Le contrat de mariage du sieur Simon Bornier avec damoiselle Isabeau de Moynier par lequel il est dit fils du sieur Philippe Bornier prezidant en la cour des comptes de Montpellier et de dame Marguerite de Farges en datte du 10 Mars 1627.

Provisions de l'office de conseiller du Roy Mre Ordre en la chambre des comptes de Montpellier en faveur du sieur Philippe Bornier en datte du 15me Novembre 1599, registrées en laditte cour le dernier juillet 1600.

Provisions de l'office de président en la chambre des comptes de Montpellier en faveur dudit sieur Philippe Bornier en datte du 8me Mars 1617.

Commission de Mr le chancelier de Sillery au sieur présydant de Bocard et en son absence au sieur Bornier second présydant en laditte cour pour faire prester le serment au sieur de Ratte trésoriers de France en datte du 14me octobre 1623.

Testament dudit sieur Philippe Bornier presydant en la chambre des comptes par lequel il confime la donation par luy faite à Simon Bornier sin fils, dans son contrat de mariage du 29me juillet 1627. Extrait de la déclaration du Roy par lequel Sa Majesté anoblit les Présidents. Mtres Ordres, correcteurs, auditeurs, advocat, procureur général et greffier en chef de la chambre des

comptes de Paris, à l'instar de laquelle celle de Montpellier a esté crée du mois de janvier 1645, registrée au parlement de Paris le 6me Juin 1658.

Contredits dudit Belleguise et les conclusions du procureur du Roy. Oüi le rapport du sieur d'Hericourt commissaire à ce depputé.

Nous Intendant susdit par jugement souverain et en dernier ressort de l'avis des officiers par Nous pris au désir de l'ordonnance, avons déclaré nobles lesdits, Pierre, Charles, René et Jean Bornier frères, comme fils de feu Simon Bornier conseiller en la cour des aydes, et icelluy de Philippe Bornier présidant en laditte cour et ordonné que tant eux que leur postérité nays et à naistre de légitime mariage, jouiront des privilèges de noblesse tant et si longuement qu'ils vivront noblement et ne ferons actes dérogeant à noblesse, auquel effect ils seront mis est inscrits par noms, surnoms, armes et lieux de leurs demeures dans le catalogue des véritables nobles de la province de Languedoc.

Fait à Montpellier le 24me jour du mois de septembre 1668.

Bazin

Collationné, par Monseigneur, Tournier<sup>75</sup>.

**V**

9 Avril 1697.

Confirmation de la noblesse de Jean de Bornier.

À Monseigneur de Lamoignon, chevalier, Conseiller d'Etat, Intendant du Languedoc.

Supplie humblement Noble Jean de Bornier, de Lunel, disant que quoy que par jugement de feu M. de Bezons, intendant en ceste province. Du 4 septembre 1668, le supt conjointement avec messieurs ses frères auroient esté déclarés nobles, néantmoins le sieur de la Cour de Beauval. Chargé du recouvrement des taxes faites sur les usurpateurs de noblesse n'a pas resté de faire assigner le supt devant vous en remise de ses titres. A quoi satisfaisant il rapporte led. Jugement, veu lequel il vous plaira, Monseigneur, décharger ledit sieur de Bornier de l'assignation à luy donnée à la requête

---

<sup>75</sup> Parchemin original aux archives du château de Teillan.

dud. Sieur De Beauval. Avec deffences de le rechercher pour raison de ce, à paynes de cassation de tout ce quy seroit faict et ferès justice.

Ugla.

Le procureur du sieur de la Cour de Beauval qui a veu le jugement rendu par Monsieur de Besons, en faveur du suppliant. Le 24 septembre 1668. Dit qu'il s'en remet à ce que vous plaira ordonner sur la descharge par luy demandée.

Fait à Montpellier le 7 mars 1697.

Massanes. «Nous avons deschargé le suppliant de l'assignation à luy donnée, avec deffences de faire aucune poursuite contre luy, pour raison de ce.

«Fait à Montpellier le 9 avril 1697.

Delamoignon

Par Mond-seigneur Lesellier<sup>76</sup>.»

## VI

Provisions de Président en la Sénéchaussée et siège présidial de Montpellier, en faveur de Jacob de Bornier.

24 mai 1701.

Louis, par la grâce de Dieu. Roy de France et de Navarre.

À tous ceux que ces présentes verront, Salut.

Sçavoir faisons que pour la plaine et entière confiance que nous avons en la personne de nostre amé et féal Coner juge-mage, lieutenant général en la sénéchaussée et siège présidial de Montpellier, Jacob de Bornier et en ses sens, suffizance, loyauté, prudhommie, capacité et expérience au fait de judicature, mettant d'ailleurs les logs et fidèles services qui nous ont esté rendus et à lestat par ses pères ayeul pendant soixante quinze ans, tant dans la fonction d'office de lieutenant parer aud. Présidial, que dans les differens emploi qui leur ont esté confiés et ceux que nous a pareillement rendus ledit sr Jacob de Bornier durant quinze années qu'il a excercé le même office de lieutenant particulier, avec beaucoup d'aplication et d'intégrité avant destre

---

<sup>76</sup> Archives du château de Bornier. Original papier.

pourvu de celluy de lieutenant général et pour luy marquer la satisfaction qu'il nous en reste, nous luy avons pour ces causes et autres a ce nous mouvans donné et octroyé, donnons et octroyons par ces présentes l'office de nre conseiller président ancien en la Cour. Sénéchausséenet Siège Présidial de Montpellier, que tenoit et exerçoit mre François de Miremand, dernier possesseur et par luy résigné en faveur dud. Sr de Bornier, par sa procuration cy avec autres pièces attachées, sous le contre scel de nostre chancelier. Pour led. Office avoir, tenir et doresnavant exercer, en jouir et user. Aux honneurs, autorités, prérogatives, prééminences, privilèges, exemptions, franchises, libertés, pouvoirs, fonctions, gages, droits, fruits, profits, revenus et émoluments accoustumés et y appartenans, tels et semblables quen a joui ou deub jouir led. sr de Mirmand tant qu'il nous plaira, pourveu qu'il ait vescu les qurante jours portés par nos ordonnances et règlemens, à compter du jour et datte du controle de la quittance de finance, conformément au certificat qu'il en rapporte du 29 avril dernier, et que led. Sr de Bornier n'ait aud. Présidial aucuns parens ny alliez aux degrés prohibés par nos ordonnances, suivant autre certificat du 20e janvier aussy dernier l'un et l'autre cy attachés, le tout à peine de perte dudit office, nullité des présentés et de sa réception.

Sy donnons en mandement au Sénéchal de Montpellier et gens tenans le siège présidial aud. Lieu, que leur étant aparu des bonnes vie et mœurs, conversation, religion catholique, apostolique et romaine dud. Sr acoustumé, . Ils le reçoivent, mettent et instituent de par nous en possession dud. Office, len facent jouir et user aux honneurs, autorités, prérogatives, prééminences, privilèges, exemptions, franchises, libertés, fruits, profits, revenus et émolumens susd. Plainement et paisiblement et luy obéir et entendre de tous ceux et ainsi qu'il appartiendra en toutes choses concernant led. office.

Mandons, etc...

Données à Versailles le 24e jour de may de l'an de grâce 1701 et de notre règne le 51e. Signées sur le reply :

Pour le Roy :

Boucot.

Scellées du grand sceau de cire jaune sur double queue.

Enreg. es reg. des trésoriers de France le 15 février 1704<sup>77</sup>.

## VII

Commission de Capitaine d'une Compagnie dans le Régiment d'infanterie de Montconseil pour Charles de Bornier, sieur de Ribalte.

15 septembre 1730.

Louis par la grâce de Dieu, Roy de France et de Navarre.

À notre cher et bien amé le Capitaine de Ribalte, salut.

La compagnie dont estoit pourveu le Capitaine Guérin dans le Régiment d'infanterie de Monconseil, estant à présent vacante par sa retraite, et désirant de la remplir d'une personne qui s'en puisse bien acquitter. Nous avons estimé que nous ne pouvions faire pour cette fin un meilleur choix que de vous pour les services que vous nous avez rendus dans toutes les occasions qui s'en sont présentées, ou vous avez donné des preuves de votre valeur, courage, expérience en la guerre, vigilance et bonne conduite et de votre fidélité et affection à notre service.

À ces causes et autres, à ce nous mouvans, nous vous avons commis. Ordonné et estably, commettons, ordonnaons et établissons par ces présentes signées de notre main. Capitaine de la dite compagnie vacante comme dit est cy dessus laquelle vous commanderez, conduirez et exploiterez sous votre autorité et sous celle de nostre très cher et très amé oncle le Duc d'Orléans, Colonel général de nostre infanterie françoise et étrangère et du sr de Monconseil mr de camps dud. Régiment, la part, et ainsy qu'il vous sera par Nous et nos lieutenants généraux commandé, ordonné pour notre service, et nous vous ferons payer, ensemble les officiers, sergens et soldats de lad. Compagnie. Des états, apoitements et soldes qui vous seront à eux deus, suivant les montres et reveües qui en seront faites par les commaissaires et controleurs des guerres à ce départis, tant et si longuement que lad. Compagnie sera sur pied pour notre service, tenant la main à ce quelle vive en sy bon ordre et pour ce que nous n'en puissions recevoir de plaintes. De ce faire vous donnons pouvoir, commissions, autorité et mandement spécial.

---

<sup>77</sup> Archives départementales de l'Hérault, Série C. Reg. des Trésoriers de France, année 1704, f° 28

Mandons aud. Sr de Monconseil mr de camp dud. régiment, et en son absence à celuy qui le commande de vous recevoir et faire reconnaitre en lad. charge. Et à tous qu'il appartiendra qu'à vous en ce faisant soit obéy, Car tel est notre plaisir.

Donné à Versailles le 15e jour de septembre de l'an de grâce 1730 et de notre règne le 16e.

Louis.

Par le Roy

Phelippeaux

### **VIII**

Lettre patente nommant le sr de Ribalte. Chevalier de Saint-Louis.

26 Décembre 1740.

Monsieur Ribalte,

La satisfaction que j'ay de vos services m'a convié à vous associer à l'ordre militaire de St Louis ; mais comme votre éloignement ne vous permet pas de faire le voyage qui seroit necessaire pour estre par moy receu aud. Ordre, je vous écrit cette lettre pour vous dire que j'ay commis le sr de Fontbrune mon Lieutenant à St Jean Pied de Port et chevar dud. Ordre, pour en mon nom, vous recevoir et admettre à la dignité de chevalier de St louis, et mon intention est que vous vous adressiez à luy, pour prêter en ses mains le serment que vous estes tenu de faire en lad. Qualité de chevalier dud. Ordre, et recevoir de luy l'accollade et la croix, que vous devez doresnavant porter sur l'estomac, attachée d'un petit ruban couleur de feu, voulant qu'après cette réception faite, vous teniez rang entre les autres chevaliers dud. Ordre, et jouissiez des honneurs qui sont attachés.

Et la présente n'étant pour autre fin, je prie Dieu qu'il vous ayt Monsr Ribalte en sa sainte garde.

Escrit à Versailles le 26 Décembre 1740.

Louis De Breteuil<sup>78</sup>.

Au dos :

---

<sup>78</sup> Archives du château de Bornier, original en papier.

A Monsr Ribalte Capne dans le Regt d'Infrie de Montconseil.

Le 9 Janvier 1741 Monsr de Fontbrune procéda a la reception dans l'Ordre de Mr de Ribalte et en donna un certificat daté de St Jean Pied de Port.

## **IX**

Autorisation de porter la médaille des Deux-Épées pour J. L. Charles de Bornier Ribalte.

15 Floréal an 3

Liberté, Egalité

État Major de L'Armée

6me commission. 3me division militaire.

Au nom de la République,

Le citoyen Jean Louis Charles Bornier Ribalte, Lieutenant-Colonel, ayant justifié qu'il a servi pendant le temps de trente-trois années effectives et quatre campagnes, s'étant toujours comporté avec valeur, la commission des sceaux publics, voulant lui donner une marque de satisfaction de ses services lui a accordé et accorde par ces presents le droit de porter toute sa vie sur le côté gauche de son habit à la hauteur de la troisième boutonnière le médaillon des Deux-Épées en sautoir des couleurs et de la forme ci-empreintes.

Donné à Paris le 15me jour du mois de Floréal l'an troisième de la République une et indivisible.

Les commissaires des sceaux publics

Martigue.